

Francophonies d'Amérique



Du français des Acadiens à celui des Ontariens

Les Acadiens et leur(s) langue(s) : quand le français est minoritaire : actes du colloque de Lise Dubois et Annette Boudreau (dir.) (Moncton, Centre de recherche en linguistique appliquée, Éditions d'Acadie, 1997, 324 p.)

Terry Nadasdi

Number 8, 1998

Se comparer pour se désenclaver

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1004654ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1004654ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Presses de l'Université d'Ottawa
Centre de recherche en civilisation canadienne-française (CRCCF)

ISSN

1183-2487 (print)

1710-1158 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Nadasdi, T. (1998). Review of [Du français des Acadiens à celui des Ontariens / *Les Acadiens et leur(s) langue(s) : quand le français est minoritaire : actes du colloque* de Lise Dubois et Annette Boudreau (dir.) (Moncton, Centre de recherche en linguistique appliquée, Éditions d'Acadie, 1997, 324 p.)]. *Francophonies d'Amérique*, (8), 85–98. <https://doi.org/10.7202/1004654ar>

DU FRANÇAIS DES ACADIENS À CELUI DES ONTARIENS
LES ACADIENS ET LEUR(S) LANGUE(S):
QUAND LE FRANÇAIS EST MINORITAIRE:
ACTES DU COLLOQUE

de LISE DUBOIS et ANNETTE BOUDREAU (dir.)
(Moncton, Centre de recherche en linguistique appliquée,
Éditions d'Acadie, 1997, 324 p.)
Recension-article

Terry Nadasdi
Université de l'Alberta (Edmonton)

Les Acadiens et leur(s) langue(s): quand le français est minoritaire réunit 20 articles, issus d'un congrès portant sur la langue des Acadiens et des Acadiennes. C'est évidemment un domaine très vaste qui peut être abordé de bien des façons, et c'est effectivement ce qu'on trouve dans cet ouvrage. Cette variété d'approches mène parfois à un manque de cohésion entre les articles, qui ne tiennent pas compte les uns des autres. Aucune division thématique explicite n'est faite et il est impossible d'y chercher des informations précises, faute d'index. Notons aussi que bon nombre des résultats présentés sont provisoires et de nature exploratoire. Cela dit, l'ouvrage demeure très utile pour ceux et celles qui veulent se mettre au courant de la recherche actuelle sur le français acadien.

Même si les articles ne sont pas présentés selon les thèmes traités, il est possible de les regrouper en plusieurs grandes catégories: *a)* l'histoire du français acadien; *b)* la variation linguistique en français acadien; *c)* le lexique du français acadien; et *d)* les autres variétés de français minoritaire. Le volume contient également des articles qui n'ont aucun rapport explicite avec le titre et dont je ne traiterai pas ici. Si l'on devait dégager un grand thème qui recouvre la majorité des articles, ce serait sans doute le statut minoritaire de la langue et le bilinguisme qui découle de cette situation. Cela dit, il est étonnant qu'aucun des articles ne traite de l'effet des variations dans l'emploi du français sur le parler des Acadiens et des Acadiennes. Même dans une seule communauté linguistique, il faut s'attendre à ce que les locuteurs aient des taux d'emploi du français variables, ce qui a des retombées importantes sur les structures employées et la fréquence d'emploi de ces structures. Afin de rendre compte des effets de ce type, je présenterai des analyses de la variation grammaticale en français ontarien qui permettent de

voir de façon concrète le rapport qui existe entre l'emploi variable de la langue et les structures utilisées. Faisons d'abord le bilan des articles présentés dans cet ouvrage collectif.

Les Acadiens et leur(s) langue(s)

L'ouvrage commence par plusieurs articles portant sur l'histoire du français acadien (Jean-Michel Charpentier, Pierre M. Gérin et Charles Castonguay). L'article de Charpentier considère les variétés dialectales françaises et leur influence sur les parlers acadiens en se concentrant sur le problème des archaïsmes et des dialectalismes. L'auteur rejette le point de vue de Pascal Poirier d'après lequel les traits du français sont ceux du « bon français » du XVII^e siècle. En se basant sur des exemples tirés du lexique, Charpentier conclut que l'existence de véritables *dialectalismes* (qu'il distingue des *archaïsmes*) en français acadien contemporain nous oblige à reconnaître avec Massignon le rôle important qu'avaient joué les anciens dialectes dans la création de l'Acadie. L'étude de P. Gérin nous renseigne sur les efforts faits par Pascal Poirier afin de sauvegarder le français acadien par le truchement d'une entente avec l'Alliance française. D'après Poirier, la meilleure manière d'assurer la survie du français en Acadie, c'était d'améliorer l'enseignement en français. L'entente conclue entre Poirier et les représentants de l'Alliance française a contribué à la réalisation de cet objectif, en raison de l'appui financier fourni par celle-ci. Toutefois, cela ne s'est pas réalisé sans difficulté. L'entente entre Poirier et l'Alliance française a été fortement critiquée par des journaux religieux québécois qui y voyaient un geste antireligieux. Mais Poirier a répondu à ces critiques en soulignant qu'un tel appui permettait d'améliorer l'enseignement du français en Acadie par la formation des maîtres d'école, notamment dans les régions où la survie du français était le plus menacée.

« Évolution de l'anglicisation des francophones au Nouveau-Brunswick, 1971-1991 » de Charles Castonguay retrace l'histoire récente de l'assimilation des francophones du Nouveau-Brunswick, qui a pour cause principale l'exogamie linguistique des locuteurs. À cette fin, l'auteur considère la reproduction linguistique intergénérationnelle et cherche à savoir dans quelle mesure un groupe linguistique renouvelle son effectif d'une génération à l'autre. Les résultats présentés démontrent que depuis la fin des années soixante-dix, le nombre d'enfants de langue maternelle française est inférieur à celui des adultes de la génération précédente, ce qu'il attribue notamment à l'effondrement de la fécondité francophone. On y lit que le Nouveau-Brunswick comptait près de 60 000 enfants francophones en 1961, mais qu'il n'y en avait que 31 000 en 1991. Castonguay se penche également sur les problèmes de comparabilité des recensements de 1981, de 1986 et de 1991, mais il arrive tout de même à conclure que l'assimilation des francophones au Nouveau-Brunswick demeure non négligeable.

La catégorie d'articles suivante qu'on peut distinguer, et qui est de loin la plus importante de l'ouvrage, est celle de la variation linguistique. L'article

de Wladyslaw Cichocki présente une analyse acoustique du français dans le but de mieux comprendre l'impression auditive d'après laquelle cette variété posséderait une accentuation « hachée ». Cette étude, qui bénéficie d'outils théoriques comme le syntagme intonatif et la hiérarchie prosodique, traite de plusieurs types de syllabes dans le parler d'une seule locutrice du Nouveau-Brunswick. Ses résultats démontrent que la syllabe finale d'un groupe rythmique est plus brève en français acadien qu'en français européen et que cette différence est perceptible. L'auteur note également que, bien que la dernière syllabe d'un groupe rythmique soit deux fois plus longue que les autres syllabes en français européen, elle ne l'est que de 75 % en français acadien. Il vérifie ensuite l'hypothèse selon laquelle la syllabe finale varie en fonction du type de frontière qu'elle précède. En effet, l'analyse acoustique révèle que la dernière syllabe d'un syntagme intonatif est nettement plus longue que celle d'un groupe rythmique, ce qui constitue un argument en faveur de la représentation de la phonologie prosodique.

Gisèle Chevalier se penche sur l'emploi des formes du futur dans le parler acadien du sud-est du Nouveau-Brunswick. L'auteure analyse d'un point de vue fonctionnel l'alternance entre le futur simple (ex. : *je parlerai*) et le futur périphrastique (ex. : *je vais parler*) afin de vérifier son intuition d'après laquelle il y a plus de verbes au futur simple en français néo-brunswickois qu'en français québécois. Son hypothèse de départ est que ces deux types de futur sont en concurrence en français québécois alors qu'ils se spécialisent en français néo-brunswickois. Elle présente d'abord des pourcentages généraux sur l'emploi du futur simple en français néo-brunswickois, en français québécois et en français du sud de la France (français néo-brunswickois = 25 % ; français québécois = 17 % ; français du sud de la France = 48 %). Toutefois, elle souligne qu'il y a beaucoup de variations chez les Néo-Brunswickois. Le taux d'emploi du futur simple est de 7,9 % dans le Nord-Ouest, de 20,2 % dans le Nord-Est et de 37,1 % dans le Sud-Est ! Chevalier passe ensuite au rôle du contexte syntaxique dans le sud-est du Nouveau-Brunswick. Premier résultat : dans les contextes négatifs, le futur s'emploie plus librement dans le sud-est du Nouveau-Brunswick qu'au Québec, quoique ce contexte favorise toujours le futur simple en français néo-brunswickois du Sud-Est. Ensuite, elle constate que dans cette variété, la subordonnée temporelle favorise très majoritairement le futur simple, ce qui l'amène à considérer une spécialisation éventuelle des variantes dans le français néo-brunswickois du Sud-Est. Ses données laissent entendre que, dans cette variété, le futur périphrastique tend à avoir une valeur temporelle, alors que le futur simple tend à favoriser une interprétation modale.

Vient ensuite l'analyse sociolinguistique de la variable *si/si que* de Louise Beaulieu qui cherche à élucider la fonction sociale de ces variantes ainsi que les contextes linguistiques qui conditionnent l'emploi de ces formes. Son étude commence par une analyse de la structure de la forme *si que*, une locution qui aurait été amputée de la copule (c'est-à-dire *si c'est que* > *si que*). La prise en considération du contexte linguistique révèle qu'il n'y a qu'un seul

facteur qui conditionne la variable, à savoir l'environnement phonologique : une voyelle après la variante favorise la présence de *si que*, alors qu'une consonne favorise la forme *si*. À propos des facteurs sociaux, elle note que c'est surtout le réseau social des locuteurs qui est pertinent, et donc que la norme linguistique n'est pas unidimensionnelle. Beaulieu va jusqu'à affirmer que « certaines formes sont des marqueurs de solidarité ou de prestige pour un groupe, mais n'ont aucune signification pour d'autres » (p. 107).

L'ouvrage contient également un article de Patricia Balcom portant sur la variation actuelle du point de vue de la langue d'acquisition. L'auteure s'intéresse à la représentation de la structure d'argument de certaines classes de verbes anglais chez les locuteurs avancés de langue maternelle française, en se basant sur la théorie de Grimshaw qui définit la structure d'argument comme « une représentation lexicale des renseignements grammaticaux d'un prédicat ». Deux types de données sont utilisés : l'évaluation de la grammaticalité et les tests clos. Son étude porte plus précisément sur la structure fautive *be + en*, par exemple : « **This soup was tasted good after the cook had added some salt.* » Son premier résultat est qu'il n'y a pas de différence significative entre les apprenants et les anglophones dans l'utilisation de cette structure. Toutefois, l'examen des données issues des évaluations de la grammaticalité révèle qu'il existe des différences significatives, mais seulement dans le cas des verbes dont le sujet grammatical porte le rôle thématique de thème. La conclusion qu'elle en tire, c'est que les apprenants francophones n'ont pas les mêmes intuitions grammaticales que les anglophones, même si leur performance langagière est similaire.

L'article d'Annette Boudreau, « Les mots des jeunes Acadiens et Acadiennes du Nouveau-Brunswick », porte sur la variation lexicale et notamment sur les attitudes linguistiques des jeunes francophones du Nouveau-Brunswick vis-à-vis des formes vernaculaires et anglaises. L'étude des anglicismes se limite aux ponctuants du discours anglais retrouvés dans un corpus recueilli auprès d'adolescents du Nouveau-Brunswick, tandis que celle des formes du vernaculaire tient surtout compte des formes verbales traditionnelles en *-ont*. Les attitudes par rapport à ces formes sont examinées séparément pour le nord-est, le nord-ouest et le sud-est du Nouveau-Brunswick. L'auteure constate que les ponctuants anglais se trouvent principalement dans le Sud-Est, c'est-à-dire là où le contact avec l'anglais est le plus intense. Dans les deux régions du Nord, qui sont majoritairement francophones, l'anglais exerce très peu d'influence sur le comportement langagier des locuteurs. En ce qui concerne les formes du vernaculaire, là encore, c'est dans le Sud-Est qu'on trouve le plus grand nombre de formes verbales acadiennes. Lorsqu'ils font leur auto-évaluation des locuteurs, la grande majorité des répondants du Sud-Est disent utiliser beaucoup plus de mots anglais que n'en compte le corpus. Dans le Nord-Est, où l'on trouve moins d'anglicismes, ceux qui s'en servent disent utiliser l'anglais afin de faire partie du groupe. Il en va de même dans le Nord-Ouest, mais tout comme dans le Sud-Est, les répondants semblent exagérer l'emploi qu'ils font réellement des mots

anglais. Quant aux archaïsmes, ils suscitent nettement moins de commentaires que les anglicismes, et les gens demeurent ambivalents à propos de l'emploi de ces formes. En somme, il est important de parler le vernaculaire communautaire avec les amis, mais il est nécessaire de maîtriser les variantes standard dans les situations formelles, autrement on risque de faire rire de soi. L'auteure décrit cette situation comme un dilemme, mais il faut dire que la nécessité de maîtriser plusieurs niveaux de langue caractérise toutes les communautés linguistiques.

Les autres études qui tiennent compte de la variation (plus ou moins) actuelle en français acadien sont de nature qualitative. Le premier de cette série d'articles est « Le franco-acadien endimanché » de Pierre Gérin. Il s'agit d'une étude qui porte sur le français soigné des Acadiens, tel qu'on le trouve dans les journaux comme *L'Évangéline* et *Le Moniteur acadien*. Étant donné que la variété de langue qui est souvent prisee par les institutions acadiennes est celle de l'élite française, Gérin signale les écarts qui séparent le « bon acadien » du « bon français » européen. L'article contient bon nombre d'exemples de tous les niveaux linguistiques, mais l'auteur note que ce sont les écarts syntaxiques (notamment les constructions verbales) qui sont les plus considérables en français acadien endimanché. L'article reste assez descriptif, mais, malheureusement, il ne donne pas d'information sur la fréquence des différentes formes. Il constitue toutefois une bonne source d'information à propos du style soutenu du français acadien écrit.

Dans « Nouvelles variétés de français parlé en Acadie du Nouveau-Brunswick » de Louise Péronnet, on trouve une analyse des structures morphosyntaxiques qui ne font pas partie du français acadien traditionnel et qui résultent soit d'une influence anglaise, soit d'une influence du français standard. La prise en compte de ces deux sources de renouvellement démontre à quel point l'acadien du Nouveau-Brunswick est en train d'évoluer. D'après Péronnet, l'acadien traditionnel peut évoluer dans deux sens différents : soit vers le français standard, soit vers le français non standard. Elle note que chaque dimension se divise à son tour pour constituer des sous-types, chaque sous-type étant caractérisé par des traits différents. Dans le cas des sous-types issus d'une influence anglaise, Péronnet distingue les variétés qui ont recours au transfert linguistique, celles qui ont recours à des simplifications structurales et celles dont les locuteurs font montre d'une réduction stylistique. Dans les variétés qui tendent vers le français standard, les sous-types impliquent l'introduction de traits super-régionaux, un mélange des variétés régionales et standard ou bien un emploi approximatif de la variété standard.

Passons aux articles qui portent sur le lexique acadien. Le premier de cette catégorie est « Le lexique identitaire de l'acadianité dans les différentes régions de l'Acadie » de Paul Wijnands. L'auteur nous rappelle que le lexique identitaire d'un groupe de locuteurs relève de leur identité culturelle ; celle-ci est nécessairement de nature idéologique et surgit dans les discours portant sur le mythe fondateur, le territoire, la minorisation politique et sociale et la

crainte de la disparition. Ce lexique comprend notamment les vocabulaires de l'appartenance ethnique, de la localisation géographique, de l'interrogation identitaire sur la langue, de l'histoire, du folklore et de la solidarité/désolidarisation communautaire. Cette première catégorie de mots est particulièrement riche; on y retrouve pas moins de onze termes différents pour renvoyer à la notion d'« Acadien » (*acadien*, *cadien*, *cadjun*, *cayen*, etc.). Il note aussi que l'existence de termes d'appartenance acadienne dissociée du type *brayon* et *madawaskaïen* met en relief les différences régionales aux dépens de l'appartenance acadienne.

Viennent ensuite deux articles d'ordre lexicographique. Dans le premier, « La prise en compte de l'Acadie dans les nouveaux dictionnaires québécois », Gabrielle Saint-Yves cherche à savoir à quel point le parler des minorités francophones hors Québec est représenté dans les dictionnaires conçus par les lexicographes québécois. À cette fin, elle examine trois dictionnaires français (le *Nouveau Petit Robert*, 1993; le *Dictionnaire Hachette encyclopédique*, 1994, et le *Petit Larousse*, 1993) et deux dictionnaires québécois (le *Dictionnaire du français plus*, 1988, et le *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui*, 1992). Il ressort de cette comparaison que les dictionnaires français ne traitent que des mots « acadien » et « sagouin », alors que les dictionnaires québécois accordent une place importante aux vocables acadiens. Pour appuyer ce résultat, l'auteure dresse une liste des références explicites et implicites à l'Acadie. Elle conclut tout de même qu'il serait toujours souhaitable d'avoir des dictionnaires spécifiques pour les différents groupes minoritaires francophones au Canada, dans le but de valoriser la variété de langue parlée dans chaque région.

Le rôle des mots acadiens dans les dictionnaires québécois est aussi traité dans l'article de Claude Poirier (« L'apport du *Dictionnaire du français québécois* à la description du français acadien »). L'auteur rappelle que les premiers lexicographes québécois s'intéressaient déjà aux particularités du français acadien; cette tradition se poursuit avec le *Trésor de la langue française au Québec*, dont le but initial était de rassembler tous les traits linguistiques qui caractérisent le français au Québec par rapport au français de France, en tenant compte aussi des particularités du français acadien et ontarien. Toutefois, Poirier précise que l'envergure de la tâche s'est révélée trop grande étant donné les contraintes du financement. La nomenclature a donc été restreinte à 5 000 mots. Cela dit, le dictionnaire continue à accueillir un certain nombre de mots qui caractérisent le français acadien. D'après Poirier, l'acadien doit occuper une place importante dans un dictionnaire comme le DLQ¹, en raison de l'apport du français acadien à la connaissance de l'histoire du français en Amérique du Nord.

Deux articles traitent du français de la Louisiane. « Les archaïsmes lexicaux et phonologiques en français cadien de la Louisiane » de Catherine Bodin adopte une approche traditionnelle, soit celle de l'atlas linguistique, pour rassembler des données relatives au français acadien de la Louisiane. L'auteure se sert d'un questionnaire dont les réponses sont indiquées sur une

série de cartes. Son étude comprend aussi un résumé des principaux traits lexicaux et phonologiques qui caractérisent les locuteurs de son étude. C'est une approche qui privilégie le parler du passé au détriment du parler actuel des locuteurs et va à l'encontre de ce que l'auteure dit être un des avantages des atlas linguistiques : montrer « les réalisations multiples de la réalité communicative » (p. 225). Les répondants, dont le nombre n'est pas précisé, sont âgés de 60 à 70 ans. Leur concentration dans ce groupe d'âge provient en partie du fait que les jeunes sont moins nombreux à s'exprimer en français. Il aurait été intéressant cependant d'avoir des données précises sur l'état actuel de cette variété de langue, issues d'une méthodologie sociolinguistique qui rend compte de toute la communauté. L'absence d'une telle approche se voit dans le jugement de valeur porté par l'auteure vers la fin de son article où elle parle d'« appauvrissement de l'expression » (p. 232).

Dans, « Le français cadjin du bassin Lafourche : sa situation sociolinguistique et son système pronominal », Robert A. Pape et Kevin J. Rottet présentent des données à propos des pronoms personnels et des pronoms adverbiaux *y* et *en* du français cadjin de Terrebonne et de Lafourche. Dans le cas des pronoms sujets, c'est la première personne qui est le plus variable. Les auteurs rendent compte de cette variation en termes sociologiques, mais ne donnent que peu d'information sur le contexte linguistique. Du côté des pronoms objets, on trouve surtout des syncrétismes par rapport aux formes du français standard. Les pronoms *y* et *en* sont peu fréquents et sont souvent remplacés par des formes postposées aux verbes.

Un seul article a pour objet d'étude le français du Maine. L'auteur constate que les Franco-Américains cherchent à faire accepter leur rôle dans l'histoire américaine et qu'ils ont un sentiment d'incertitude quant à leurs origines. D'après Robert N. Rioux, cela est en grande partie attribuable aux professeurs de français des niveaux secondaire et universitaire qui parlent et qui enseignent une langue qui n'a rien de pratique et qui critiquent fortement le parler local. Afin de remédier à cette situation, Rioux a créé des cours portant sur la langue française du Maine, sur la civilisation franco-américaine et sur l'évolution phonétique du français. C'est ainsi que les étudiants franco-américains se sont rendu compte que leur variété régionale est historiquement valable, orale et fonctionnelle. Mais finalement, ce sont les professeurs de français qui auraient pu profiter le plus de ce genre de cours. L'information présentée dans l'article demeure subjective. Notons aussi qu'il y a longtemps que les linguistes essaient de faire comprendre à ceux qui se cachent derrière le cachet du français standard que les variétés régionales sont tout aussi valables. Mais, tant que des cours portant sur ces variétés ne feront pas partie de tout programme de français universitaire, il vaut la peine de continuer à le répéter.

Dans le dernier article portant sur le français régional, « Problématique de l'emprunt (Sudbury, Ontario) », Natalie Melanson, Denise Deshaies et Claude Poirier se concentrent sur la distinction entre *emprunt* et *alternance de*

code. Ces auteurs soulignent le fait que lorsqu'une forme d'origine anglaise n'a pas de marque morphologique et ne se trouve qu'une seule fois dans le corpus, on peut difficilement décider à quelle catégorie elle appartient. De plus, si elles ne sont pas des mots uniques, les expressions récurrentes comme *that's right*, *never mind* ou les séquences verbales du type *swinger back and forth* ne sont pas tout à fait des alternances de code non plus. Les auteurs procèdent ensuite à une analyse quantitative de données qui proviennent de locuteurs francophones de Sudbury. Leurs résultats démontrent que 79,1 % des formes anglaises sont des emprunts (elles présentent une marque d'intégration au français), que 7 % sont des alternances lexicales et que 20,4 % représentent des cas dont le classement est problématique.

Variation et restriction linguistiques en français minoritaire

Comme nous l'avons déjà laissé entendre, toute communauté linguistique minoritaire se définit en partie par le fait que les locuteurs n'utilisent pas la langue minoritaire avec la même fréquence. Certains l'emploient dans la plupart des situations quotidiennes; d'autres ne l'utilisent que très rarement. Toutefois, *Les Acadiens et leur(s) langue(s)* ne contiennent aucun article qui mesure de façon objective le rôle de la restriction linguistique en français minoritaire. Dans la deuxième partie de cette recension-article, nous nous proposons de combler cette lacune en examinant quelques variables grammaticales dans une variété de français minoritaire, à savoir le français ontarien, afin de rendre compte de l'influence de ce paramètre social sur la variation linguistique dans une communauté linguistique minoritaire.

Corpus du français ontarien

Le corpus sur lequel nos analyses sont basées a été établi vers la fin des années soixante-dix à partir d'une centaine d'adolescents inscrits dans les écoles françaises de l'Ontario. Ces locuteurs proviennent de quatre localités (Hawkesbury, Cornwall, North Bay et Pembroke), où la concentration des francophones est variable, comme l'indiquent les chiffres du tableau 1, qui ont été calculés à partir des données du recensement canadien de 1981.

Tableau 1
Taux de concentration des francophones
dans les quatre localités retenues pour l'étude

Ville	Nombre de francophones	Pourcentage
Hawkesbury	8 355	85 %
Cornwall	15 965	35 %
North Bay	8 545	17 %
Pembroke	1 185	8 %

Étant donné que les francophones n'ont pas la même force démographique dans chacune de ces localités, on devrait s'attendre à ce que le taux d'emploi du français soit aussi variable. Dans une ville comme Pembroke, les possibilités d'employer le français sont assez limitées, ce qui engendre une restriction élevée dans l'emploi du français. Par contre, les locuteurs qui résident à Hawkesbury auront fort probablement plus d'occasions d'utiliser leur langue maternelle et feront montre d'une restriction linguistique beaucoup moins prononcée.

Indices de restriction linguistique

Afin de mesurer la restriction dans l'emploi du français, on a posé aux locuteurs de l'échantillon plusieurs questions portant sur la fréquence de l'emploi qu'ils font du français et sur leur exposition à cette langue dans la communication de tous les jours. Ces questions avaient trait à onze situations de communication différentes (voir Raymond Mougeon et Édouard Beniak, 1991, p. 79) et cherchaient à savoir quelle est la langue employée:

- a) quand l'informateur parle à ses camarades en classe;
- b) quand la mère de l'informateur lui parle;
- c) quand le père de l'informateur lui parle;
- d) quand les parents de l'informateur parlent entre eux;
- e) quand l'informateur parle à sa mère;
- f) quand l'informateur parle à son père;
- g) quand l'informateur parle à ses frères et à ses sœurs à la maison;
- h) quand l'informateur parle à ses frères et à ses sœurs à l'extérieur de la maison;
- i) quand l'informateur parle à ses amis dans les corridors de l'école;
- j) quand l'informateur parle à ses amis à la maison;
- k) quand l'informateur parle à ses amis à l'extérieur de la maison.

À partir des réponses à ces questions, des indices numériques ont été établis pour chaque locuteur afin de tenir compte de la fréquence avec laquelle ils utilisent le français. La valeur la plus forte de cet indice est de 1,00 (emploi exclusif du français ou absence de restriction linguistique) et la valeur la plus faible est de 0,05 (emploi minimal du français ou restriction linguistique forte). À l'instar de Mougeon et Beniak, nous avons regroupé les locuteurs en trois groupes distincts, selon leur niveau de restriction linguistique:

Usage non restreint du français (UNRF): 0,78-1,0.

Usage moyennement restreint du français (UMRF): 0,45-0,77.

Usage fortement restreint du français (UFRF): 0,05-0,44.

Il est à noter que même les locuteurs dont l'indice est très faible sont capables de s'exprimer en français, certes avec moins d'aisance que ceux dont l'indice est élevé, mais avec assez de facilité pour tenir une conversation en français. Cela tient sans doute largement au fait que tous ont bénéficié d'au moins

neuf années de scolarité dans une école de langue française. Les locuteurs à faible indice de fréquence d'emploi font donc montre d'une restriction dans l'emploi de la langue minoritaire moins prononcée que les locuteurs ayant fait l'objet d'autres études sur les langues minoritaires (voir Nancy Dorian, 1981 ; King, 1989).

L'examen des indices de restriction, tout comme les données sur la concentration des francophones dans les quatre localités, révèle que Hawkesbury est la seule communauté franco-ontarienne où la restriction dans l'emploi du français est minimale. Afin de rendre compte des retombées linguistiques de la restriction dans l'emploi du français, nous examinerons trois variables grammaticales dont l'emploi varie en fonction du degré de restriction linguistique.

Le redoublement du sujet

La première variable que nous nous proposons d'examiner est l'emploi d'un sujet redoublé, c'est-à-dire l'alternance entre la présence et l'absence d'un clitique sujet dans une proposition qui contient déjà un sujet lexical. La variante avec clitique, appelée *redoublement du sujet*, caractérise le français vernaculaire², tandis que la variante sans clitique fait partie de la langue standard. Voici des exemples de chaque variante:

(1) a) Sandy __ est partie avec un autre gars.

b) Bobby Hull il a dû donner sa démission.

L'hypothèse à la base de l'étude de cette alternance est que les locuteurs qui font un usage restreint du français devraient employer moins de variantes redoublées, et cela pour deux raisons principales: a) la variante redoublée fait partie du français vernaculaire, les variantes vernaculaires étant moins fréquentes chez les locuteurs qui utilisent peu le français (voir Mougeon et Nadasdi, 1996 ; Nadasdi, 1995); et b) la variante redoublée contient un morphème lié, les formes liées étant employées moins souvent par les locuteurs qui font un usage restreint du français (voir Andersen, 1982).

Passons donc aux résultats concernant l'alternance en cause qui se trouvent au tableau 2.

Tableau 2
Redoublement d'un sujet lexical par un clitique sujet
selon le niveau de restriction linguistique

Niveau de restriction	Poids relatifs	Pourcentage
UNRF	0,662	41 %
UMRF	0,499	25 %
UFRF	0,346	17 %

Les données de ce tableau indiquent que la restriction dans l'emploi du français a une influence importante sur le parler des locuteurs. Plus l'usage du français est restreint, moins on trouve de redoublement de sujet. La prise en compte de la restriction révèle que ce n'est qu'une sous-partie de la communauté franco-ontarienne qui emploie peu de variantes vernaculaires.

L'absence totale de représentation pronominale d'un objet direct

La deuxième variable que nous examinerons concerne l'omission du pronom objet direct là où il serait obligatoire dans d'autres variétés de français. Dans les exemples qui suivent, l'absence d'un pronom est indiquée par le symbole $\emptyset$:

- (2) ils ont pris *la fille* pis ils étaient pour le donner à, à *King Kong* puis après il a venu $\emptyset$ chercher mais il n' $\emptyset$ a pas mangée, il $\emptyset$ (?) a gardée avec lui et puis après les autres hommes sur le bateau ont revenu puis ils $\emptyset$ ont capturé puis ils $\emptyset$ ont mis dans une cage.

Ce passage compte au moins trois exemples où le locuteur n'emploie aucun pronom, même si un pronom serait de rigueur en français standard aussi bien qu'en français québécois. L'omission du pronom est évidente dans les deux derniers exemples (*ils ont capturé ... ils ont mis dans une cage*), étant donné qu'il y a une liaison entre le pronom sujet et l'auxiliaire *avoir*. Comme les exemples d'absence totale d'un pronom sont le fruit uniquement de locuteurs qui font un usage limité du français, on ne saurait affirmer qu'il s'agit de cas d'effacement de la consonne /l/, étant donné que ces locuteurs sont ceux qui effacent le moins³ (voir Mougeon et Nadasdi, 1996). De plus, dans les exemples sans pronom, aucune voyelle n'est perceptible.

Il est à noter que cet emploi n'existe pas dans le parler des locuteurs de Hawkesbury et ne se retrouve pas non plus chez les locuteurs à UNRF des autres régions. Les seuls exemples qui se rapprochent des cas d'omission présentés en (2) et qu'on trouve chez les locuteurs à UNRF sont ceux qui comportent un verbe dont l'objet direct est facultatif. Il s'agit de verbes comme *regarder, entendre, écouter, parler*, etc., comme on peut le constater ci-dessous:

- (3) a) je parle *anglais* ... mais je $\emptyset$ parle pas pire.
b) *le hockey* ... parce que l'ami de ma sœur l'écoutait ... je m'assisais avec elle pis j' $\emptyset$ écoutais.
c) *Highway Patrol* ... la semaine passée ... j' $\emptyset$ ai pas regardé.

Nous avons inclus ce type d'exemples dans les calculs de l'absence totale d'un pronom, étant donné que l'emploi d'un pronom clitique aurait été possible.

Examinons l'effet de la restriction linguistique sur l'alternance entre les clitiques et les structures sans pronom objet. Ces résultats sont présentés au tableau 3.

Tableau 3
Absence de pronom objet
selon le niveau de restriction linguistique

Niveau de restriction	Poids relatif	Pourcentage	Occurrences
UNRF	0,713	97 %	762/785
UMRF	0,578	96 %	951/991
UFRF	0,183	83 %	578/698

Comme on peut le voir dans ce tableau, la restriction linguistique chez les locuteurs exerce une très forte influence sur l'absence de pronom objet. Les seuls cas d'omission qu'on trouve chez les locuteurs à UNRF sont ceux qui comportent un verbe dont l'objet direct est facultatif. Donc, les exemples sans pronom objet des verbes qui exigent un objet direct se trouvent exclusivement chez les locuteurs qui font un usage limité du français. Il semble donc que l'emploi réduit de cette langue soit une condition nécessaire pour qu'un locuteur évite entièrement la représentation pronominale d'un objet direct obligatoire.

Le synchrétisme des pronoms objets

L'inventaire des clitiques de la troisième personne pouvant représenter un objet indirect du type à X ou de X en français ontarien ne se limite pas aux clitiques objets indirects *lui*, *leur* et *en*; la représentation de ces objets peut aussi se faire par les formes *le* et *les*. Autrement dit, il y a synchrétisme entre les clitiques de la troisième personne accusatif et datif. Par exemple :

- (4) a) les profs ... des fois après la classe on va *les* demander des questions.
- b) parler de l'école ... je pourrais *le* parler le mieux en anglais.
- c) La maîtresse ... ça *le* fait du peine.

Signalons que lorsqu'ils sont suivis d'un syntagme nominal datif, ces verbes appellent toujours une préposition, par exemple: *Marie parle à Jean*. Les pronoms clitiques accusatifs employés avec ces verbes ne renvoient donc pas à des objets directs.

Comme le démontrent les exemples présentés en (4), les formes « accusatives » peuvent renvoyer à des objets indirects du type de X et à X. Toutefois, ce synchrétisme n'est pas attesté pour les locatives ni pour les clitiques objets indirects du type à X dont le référent est [-animé], par exemple, *penser*, *réfléchir*, etc. Signalons finalement que même lorsqu'il s'agit d'un référent féminin, la forme synchrétisée qu'on emploie normalement est *le*.

On pourrait se demander si le synchrétisme de l'accusatif et du datif va aussi dans le sens « datif pour accusatif ». En d'autres termes, est-ce qu'on

trouve aussi des cas où *lui* et *leur* sont employés au lieu de *le* et *les*? C'est effectivement le cas dans notre corpus où l'on trouve des exemples, comme celui-ci :

(5) ils me d'mandent de *leurs* aider avec leur français.

Toutefois, dans presque toutes les occurrences de ce type, il s'agit d'un verbe qui, en français ontarien et généralement en français vernaculaire, appelle un objet indirect. Par exemple :

(6) J'attends pis j'aide à *ma mère*.

Dans la plupart des cas, c'est le verbe *aider* qui est employé. Ainsi, nous avons exclu ces alternances de notre étude du syncrétisme. Nous présentons au tableau 4 les résultats concernant cette variable.

Tableau 4
Corrélation entre le niveau de restriction linguistique et le syncrétisme entre les clitiques datifs et accusatifs

Niveau de restriction	Poids relatif	Pourcentage	Occurrences
UNRF	0,746	97 %	234/241
UMRF	0,404	89 %	148/166
UFRF	0,114	57 %	54/95

Encore une fois, on constate que le taux d'emploi du syncrétisme est très différent selon le niveau de restriction linguistique. Alors que les locuteurs à UNRF n'y ont presque jamais recours, les locuteurs à UFRF l'emploient dans presque la moitié des occurrences!

Conclusion

Les trois variables traitées ci-dessus témoignent du rôle important que joue la restriction linguistique dans le parler des locuteurs d'une variété minoritaire. Comme on l'a vu, elle entraîne une distribution différentielle des variantes au sein de la communauté minoritaire et se traduit par un inventaire de formes différentes selon le niveau de restriction linguistique. En fait, l'effet variable de la restriction linguistique est déjà bien documenté dans de nombreuses recherches portant sur les langues minoritaires (voir Nancy Dorian, 1981; Gal, 1979; Silva-Corvalán, 1994; Mougeon et Beniak, 1991; Nadasdi, 1995). De plus, comme le laissent entendre Mougeon et Nadasdi (1996, p. 24), on peut considérer les différences qui découlent de cette restriction comme un trait fondamental des communautés minoritaires: «*they should be expected in minority language speech communities and even perhaps considered to be one of their defining sociolinguistic characteristics.*» Cela dit, il est regrettable que cet aspect important des communautés minoritaires soit

passé sous silence dans *Les Acadiens et leur(s) langue(s): quand le français est minoritaire*. Si l'on ne tient pas compte de tous les locuteurs du français acadien, y compris de ceux qui font un usage restreint du français, on ne saurait présenter qu'une vision incomplète de la communauté linguistique actuelle. Mettre tous les locuteurs dans une même catégorie, c'est donner une fausse impression de la réalité linguistique. L'étude de toute communauté linguistique minoritaire nécessite des analyses plus fines, qui tiennent compte de la complexité sociolinguistique de ces communautés.

BIBLIOGRAPHIE

Beniak, É., R. Mougeon et N. Côté, «Acquisition of French Pronominal Verbs by Groups of Monolingual and Bilingual Canadian Students», *The Sixth LACUS Forum*, W. McCormack et H. Izzo (dir.), Columbia, South Carolina, Hornbeam Press, 1980, p. 355-368.

Dorian, Nancy, *Language Death: The Life Cycle of a Scottish Gaelic Dialect*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press, 1981.

Gal, Susan, *Language Shift. Social Determinants of Linguistic Chan-*

ge in Bilingual Austria, New York, Academic Press, 1979.

King, Ruth et Terry Nadasdi, «Left Dislocation, Number Marking and Canadian French», *Probus* 9.2, 1997, p. 1-18.

Mougeon, Raymond et Terry Nadasdi, «Discontinuités sociolinguistiques inter-/intra-communautaires en Ontario français», *Revue du Nouvel Ontario*, n° 20, 1996, p. 51-76.

Mougeon, Raymond et Édouard Beniak, *The Linguistic*

Consequences of Language Contact and Restriction: The Case of French in Ontario, Canada, Oxford, Oxford University Press, 1991.

Nadasdi, Terry, «Variation morphosyntaxique et langues minoritaires: le cas du français ontarien», thèse de doctorat, University of Toronto, 1995.

Silva-Corvalán, Carmen, *Language Contact and Change: Spanish in Los Angeles*, Oxford, Oxford University Press, 1994.

NOTES

1. Dictionnaire de la langue québécoise (projet non publié).

2. Voir King et Nadasdi, 1997, p. 1-18.

3. Cette structure rappelle l'omission d'un clitique réfléchi, par exemple *Ils ont baigné* pour *Ils se sont baignés*, analysée par

Beniak, Mougeon et Côté (1980, p. 363-365).